



BOURSES D'ÉTUDE

Le Syndicat de l'Agriculture et les organisations de travailleurs et travailleuses auxquelles il est affilié, offrent un certain nombre de bourses d'études à leurs membres et aux personnes à leur charge.

Bourse d'études du Programme de contrôle laitier du Syndicat de l'Agriculture

Cette bourse a été créée en reconnaissance des anciens inspecteurs du contrôle laitier (ICL) (programme des bovins laitiers) qui étaient membres des sections locales 13 et 25 qui n'existent plus aujourd'hui et dont les emplois ont été perdus aux mains du secteur privé à cause du programme de privatisation du gouvernement.

Le Programme de contrôle laitier a été repris par la Ontario Dairy Herd Improvement Corporation le 25 juin 1985, après quoi la privatisation a été effectuée à travers le pays quelques années plus tard.

En reconnaissance de ces anciens inspecteurs membres du Syndicat de l'Agriculture, le Congrès de 1990 du Syndicat de l'Agriculture à Calgary a décidé de créer une bourse annuelle.

Les personnes qui sont à la charge de membres du Syndicat de l'Agriculture, ou bien les membres eux-mêmes, peuvent demander une bourse annuelle de 1 000 dollars en vue de suivre un cours dans le domaine de l'agriculture dans un établissement reconnu (avec présentation de la preuve de l'inscription).

Les demandes complétées doivent être soumises au Bureau national du Syndicat de l'Agriculture au plus tard le 30 juin de chaque année. ***Vous trouverez une demande de bourse PCL à la fin du présent document ou sur notre site à l'adresse : <http://www.syndicatagr.com/fr/documents/ROPScholarshipBursary-September2006-Fr.pdf>***.

BOURSES D'ÉTUDES DE L'AFPC

Notre agent négociateur, soit l'Alliance de la fonction publique du Canada offre 17 bourses par an, 14 d'entre elles étant réservées aux enfants à charge de membres de l'AFPC, et les trois autres à des membres de l'Alliance qui retournent suivre des études à temps plein à l'université, à un collège ou à un établissement reconnu d'enseignement supérieur.

Les membres de l'AFPC doivent absolument être en bonne règle à la date du 31 mars de l'année au cours de laquelle une demande de bourse est déposée, la date limite de réception des demandes de bourses étant fixée au 30 juin de l'année civile concernée.

On trouvera des renseignements complémentaires sur le programme de bourses d'études de l'Alliance en copiant le lien ci-après dans la barre d'adresse de votre navigateur :

http://www.psac-afpc.org/what/benefits/scholarships_guidelines-f.shtml?l=1.

BOURSES D'ÉTUDES DU COLLÈGE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

Le Collège est unique en ce sens qu'il se considère comme un « collège des travailleurs et travailleuses ». Depuis 1963, il a participé à la formation de militant(e)s syndicaux(ales) qui cherchaient à perfectionner leurs capacités de dirigeant(e)s.

Le Collège offre actuellement un programme intensif de quatre semaines d'enseignement postsecondaire, lequel comprend des séances en résidence et des études par correspondance. Bien que le programme coûte cher, la plupart des personnes qui y participent font une demande de bourse soit auprès du Collège ou de leur propre syndicat.

Les personnes qui font cette demande doivent faire preuve de leur engagement personnel à renforcer le mouvement syndical et, plus largement, la justice sociale. Les participant(e)s acquièrent une meilleure compréhension des forces qui façonnent leur vie, développent des capacités de recherche et possèdent des compétences stratégiques en planification.

On trouvera des renseignements complémentaires sur le programme annuel du Collège des travailleurs et travailleuses du Canada en copiant le lien suivant dans la barre d'adresse de votre navigateur :

<http://www.canadianlabour.ca/labour-education/labour-college-canada>.

BOURSES D'ÉTUDES DES FÉDÉRATIONS DU TRAVAIL PROVINCIALES/ TERRITORIALES

Le Congrès du travail du Canada (CTC) décerne une charte aux Fédérations du travail de chaque province et territoire du pays pour représenter les intérêts des syndiqué(e)s à ce niveau de gouvernement. Certaines des Fédérations peuvent offrir des bourses d'études aux membres des syndicats ou à leurs personnes à charge, dans leur champ de compétence.

On trouvera sur le site du CTC une liste des adresses de ces Fédérations du travail. Il suffit de copier le lien ci-après dans la barre d'adresse de votre navigateur :

<http://www.congresdutravail.ca/accueil/federations-and-labour-councils-canada>.

(Février 2011)

Bourse d'études du Programme de contrôle laitier

Demande de Bourse

Nom du candidat (e): _____

Adresse : _____

Nom du membre du Syndicat de l'Agriculture : _____

Section locale : _____

PSAC ID# : _____

Nom de l'établissement : _____

Cours/diplôme : _____

S.V.P. composer et attacher un document de 500 mots, décrivant vos objectifs de carrière.

Signature du (de la) candidat(e)

Signature du membre Syndicat de l'Agriculture

Date de la demande

Veillez faire parvenir votre demande complétée au :

Syndicat de l'Agriculture
233, rue Gilmour Pièce 1000 Ottawa ON K2P 0P2